



Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 16.05.2017 à Jambes

Présents : B. Brasseur, K.D. Convents, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, P. Hourez, A. Lechien, S. Moonen, T. Pierloot, A. Praillet, D. Timmermans.

Excusés : M. Dony, I. Soti, M.C. Wauthy.

1. Le mot du Président

En cette période de remise des prix, je commencerais par féliciter les équipes qui ont conquis le titre dans les compétitions provinciales. Ce dimanche 21.05.2017 à Trooz, les champions des catégories préminimes (G14) et minimes (G16) se rencontreront pour le titre LFH. Bonne chance à eux et que le meilleur gagne. Les finales nationales se dérouleront à Visé le samedi suivant.

Je reviendrais sur le dernier match de nos Red wolves à Louvain. Il est regrettable que le monde du handball ne se soit pas mobilisé pour venir soutenir notre équipe. Il est évident que, si nous voulons nous situer sur la carte du sport belge, nous avons besoin de tous les acteurs de notre sport.

Enfin, je termine en ayant une pensée pour les personnes qui vivent actuellement des moments difficiles, que ce soit suite à un décès ou qui sont touchés par la maladie. Nous souhaitons aux uns de retrouver l'apaisement et aux autres la santé ; que tous retrouvent la sérénité.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 18.04.2017

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi l'envoi du P.V. du 18.04.2017 aux administrateurs, celui-ci est approuvé.

3. Trésorerie

- ❖ La situation financière au 30.04.2017 a été envoyée aux administrateurs avec la convocation.

4. Secrétariat

- ❖ Au 16.05.2017, la L.F.H. comptait 4.101 affiliés.
- ❖ **Demande d'arbitrage du HC Villers 59 devant le CBAS**
André Praillet quitte la séance.
Remise aux administrateurs d'une copie du document établi par la LFH et informations complémentaires données par J.L. Dessart et P. Garcia. La séance au CBAS est planifiée au 18.05.17.
- ❖ **Modifications des règlements LFH**
A. Praillet entre en séance.
Les propositions de modification des règlements LFH sont approuvées par le CA moyennant l'ajout à l'article 725 : « ...c'est-à-dire une équipe composée de joueurs et/ou de joueuses de différents clubs. »

5. Affaires techniques

- ❖ **Centre de formation**
Deux jeunes ont quitté le centre : un suite à un accident en dehors du centre et l'autre suite à une blessure pour laquelle l'opération n'a pas fonctionné. Nous approchons à grands pas des examens qui seront déterminants pour l'avenir de certains jeunes.
- ❖ **Tournois IRT**
Au tournoi du 01.05.2017, l'équipe garçons de Liège a terminé à la deuxième place et celle du Brabant-Hainaut à la 3^e ex-aequo. Les filles de Liège ont également terminé à la deuxième place.
L'équipe filles du Brabant-Hainaut a eu l'occasion de jouer deux matchs contre la sélection liégeoise. Il s'agissait de leurs premières rencontres. Si le résultat des rencontres est assez sévère, leur prestation doit constituer une source de motivation pour ces jeunes filles.

Le dernier tournoi du 01.05.2017 à Louvain-La-Neuve a permis de se rendre compte qu'un débriefing était nécessaire pour ne plus rencontrer les mêmes problèmes. Le président rencontrera J. Vandenberg à ce sujet. Un « roadbook » sera établi de manière à permettre aux comités provinciaux, aux responsables de l'arbitrage et aux techniciens de la LFH de savoir précisément ce qui leur incombe dans l'organisation.

6. URBH

❖ *CEP du 11.05.2017*

La situation financière de l'URBH reste délicate. Une évaluation de la situation sera réalisée le 22.06.2017 après le match à domicile contre la Norvège et le déplacement en France.

Jan Strijkers a présenté un plan marketing. Accord lui a été donné pour une période d'un an ; un budget lui a également été octroyé. Il viendra préciser ses actions à la prochaine réunion.

Un « fil rouge » pour les équipes nationales va être écrit par les techniciens des deux ligues. Une réunion de travail sera organisée avec les entraîneurs des sélections.

❖ *Organisation des championnats*

A l'issue de la réunion du CEP, nous devons nous prononcer sur la proposition suivante :

BENE League à 12 avec finales directes pour le titre

D1 à 8 avec PO et PD à 4 avec 1 montant et 1 descendant directs

D2 à 8 avec PO et PD à 4 avec 1 montant et 2 descendants directs

Pas de matchs en D1 et D2 en janvier et compétition terminée fin avril ou début mai (examens dans le supérieur)

Afin d'augmenter le nombre de matchs pour les D1 et D2, la formule de la coupe de Belgique serait modifiée.

Les deuxièmes équipes seraient autorisées mais il y aura une obligation d'aligner une équipe M 23 (?) pour les clubs évoluant en BENE League et en D1.

Le C.A. marque son accord par rapport à cette proposition.

❖ *Licence pour les clubs de nationales*

Remise du document réalisé par S. Moonen, P. Garcia et JL Dessart et légèrement adapté par Bart Danhieux. Explications quant à la réflexion menée et au document.

Le C.A. marque son accord par rapport au document de Bart Danhieux moyennant le fait que le quota de points à obtenir s'agissant de l'inscription de différentes équipes doit être identique pour les 3 divisions nationales (10 points) et le fait que les équipes participant à un championnat étranger ne peuvent être prises en compte si une compétition est organisée en Belgique dans cette catégorie.

❖ *Match Belgique - Lituanie*

Ce mercredi 03.05.2017 à Leuven.

Très bonne organisation. Malheureusement, le public n'a pas répondu présent. Le résultat est aussi décevant. Espérons qu'il en sera autrement pour le match contre la Norvège (vice-championne du monde) le mercredi 14.06.2017.

❖ *Modification d'âge pour jouer en seniors*

Nous avons reçu une demande de nos collègues de la VHV car ils souhaitent modifier l'âge pour jouer en équipes « seniors ». Ils envisagent 18 ou 17 ans. Nous avons immédiatement sollicité l'avis de notre commission technique et de manière unanime, les membres de cette commission se sont prononcés pour le statu quo, à savoir 16 ans sur base de la motivation suivante : « *S'il n'y a pas d'obligation de jouer en seniors à 16 ans, cette porte doit rester ouverte. Il existe des exemples de joueurs du plus haut niveau international à qui, si on avait demandé de jouer (végéter) deux ans de plus en catégories jeunes, ils auraient stoppé leur progression mais aussi celle de leurs partenaires et adversaires, sans compter l'ennui dans lequel ils se seraient retrouvés. Certains sont prêts à 16 ans ; la possibilité doit continuer d'exister pour eux* ».

En conclusion, il appartient aux dirigeants et entraîneurs de gérer ces situations au mieux.

7. Arbitrage

❖ *Enquête menée par Jérôme Gruslin de l'UCL.*

Les questionnaires ont été envoyés aux arbitres. Il reste à espérer que ces derniers prendront les dix minutes nécessaires pour répondre.

8. Commission Dames

- ❖ P. Hourez fait un compte-rendu de la réunion du groupe de réflexion « handball féminin » du 03.05.17. Il y a été discuté du profil du prochain entraîneur de l'équipe nationale dames, de la mise en place d'une nouvelle sélection 2000/2001 féminine et des compétitions U12 et U16. Une journée de la handballeuse devrait être organisée durant le week-end des 03/04.03.2018.

9. Divers

- ❖ Revenant sur l'organisation du match Belgique - Lituanie, B. Brasseur regrette un manque de coordination s'agissant de la délivrance gratuite d'un ticket de parking aux invités.

Prochaines réunions le 20.06.2017